



**PRÉFÈTE  
DU LOIRET**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité  
bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique**

Affaire suivie par Pascal Garçault  
Adjoint à la cheffe de bureau  
Tél : 02 38 81 42 15  
Mél : pascal.garcault@loiret.gouv.fr

Orléans, le 27 décembre 2023

**Compte-rendu de la réunion de la commission consultative  
de l'environnement de l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel  
MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023**

La commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel s'est réunie le mercredi 13 décembre 2023 à 10h30 à l'aérodrome de St Denis de l'Hôtel, sous la présidence de M. Stéphane COSTAGLIOLI secrétaire général de la préfecture du Loiret.

Étaient présents :

Au titre des représentants des professions aéronautiques :

- M. Jean-François VASSAL, directeur du SMAEDAOL
- M. Vincent BERGE, pilote
- M. Luc Millat, membre du comité syndical du SMAEDAOL

Au titre des représentants des collectivités locales :

- Mme Bernadette ROUSSEAU, conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire

Au titre des représentants des associations :

- M. Antoine ARNODIN, président de l'ADRAS
- M. Alexandre ARNODIN, membre de l'ADRAS
- M. Alain DALAIGRE, coprésident de l'association Maison de Loire du Loiret
- M. Jean-François ROSE, administrateur de l'association Maison de Loire du Loiret

Au titre des représentants de l'administration :

- M. Sébastien ROLLAND, direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest
- Mme Virginie LONGEVILLE, direction départementale des territoires
- M. Pascal GARÇAULT, adjoint au chef du BCLCJ à la préfecture du Loiret

M. Vassal a par ailleurs reçu mandat de M. Guillaume GROISIL pour le représenter et voter en son nom.

Le président souhaite la bienvenue aux membres de la commission et propose que chacun se présente puisqu'il s'agit de la première réunion de cette commission depuis son arrivée en septembre dernier dans le département. Après vérification du quorum permettant le déroulement de la réunion, il propose l'ordre du jour suivant :

- approbation du compte-rendu de la réunion de 2022
- présentation du SMAEDAOL : activités de l'aérodrome
- bilan des années écoulées
- perspectives 2024
- questions diverses

### **1- Approbation du compte rendu de la réunion du 29 juin 2022**

M. Arnodin intervient sur les normes de contrôle de l'eau rejetée par l'aérodrome et la révision du PEB (plan d'exposition au bruit).

Le président indique que ces 2 sujets seront traités durant cette réunion.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2 - Présentation de l'aérodrome et de ses activités**

M. Vassal commente le diaporama qui sera mis en ligne sur le site internet de l'aérodrome.

Il aborde tout d'abord les notions d'aérodrome et d'aéroport. Compte tenu de ses caractéristiques, l'aérodrome de St Denis en Val peut être qualifié d'aéroport international (point de passage frontalier).

L'aéroport est géré par le syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de la desserte aérienne de l'ouest du Loiret (SMAEDAOL) dont les membres du bureau ont été nommés en novembre 2021.

M. Vassal liste les diverses activités de l'aéroport (voyages d'affaires, vols sanitaires, loisirs, tourisme entraînements militaires etc) ainsi que les sociétés hébergées sur site.

Il fait remarquer les bons résultats sportifs obtenus par les associations locales en championnat du monde de voltige et en championnat d'Europe et coupe du monde de pilotage sous voile.

M. Vassal commente les statistiques de trafic qui sont globalement à la baisse probablement pour des raisons météorologiques mais aussi pour des raisons de coût de carburant. Il annonce une future évolution pour ce qui est des dons d'organes avec le récent passage du CHR en CHU (l'hôpital sera donneur et receveur).

M. Vassal présente également le mode de navigation aérienne et les publications aéronautiques pour les vols à vue et les approches basées sur les instruments de vol.

M. Dalaigre fait allusion à la hauteur d'approche qui ne semble pas respectée au-dessus de l'église de Darvoy.

M. Milliat rappelle que les pilotes ont des règles à respecter, ils ne peuvent pas modifier leur approche à loisir.

M. Berge précise que les pilotes ont été formés et qu'ils ont des documents à respecter pour se poser en toute sécurité. La carte VAC indique les zones à éviter en survol. De plus la radio est largement utilisée.

M. Vassal commente les analyses régulières des eaux rejetées par l'aérodrome. Les résultats sont comparés aux normes fixées par arrêté préfectoral. Il faut noter que l'aérodrome reçoit des eaux de drainage des agriculteurs voisins.

M. Milliat suggère de vérifier que les points de contrôle ne soient pas effectués à la réception des eaux du voisinage ce qui fausserait les résultats.

M. le président demande que cette suggestion soit étudiée par la DDT et que les éléments soient communiqués avant la prochaine réunion de la commission.

M. Dalaigre demande si lors de la création de l'aérodrome une étude d'impact sur la faune a été effectuée.

M. Milliat indique qu'à l'époque l'étude d'impact n'était pas prévue par la réglementation.

M. Vassal présente une synthèse des signalements des riverains sur des comportements d'aéronefs jugés inappropriés.

M. Arnodin affirme qu'il est difficile d'identifier les avions.

M. Berge explique que les vols ne sont pas enregistrés si l'avion n'est pas équipé d'un transpondeur et qu'il est très difficile de savoir d'où vient et où va l'avion.

M. Vassal montre que sur les 29 signalements, seuls 9 étaient vraiment en infraction. Il insiste sur la charge de travail représentée par leur instruction.

M. le président compare ce chiffre aux 30 000 mouvements annuels et relativise ce phénomène.

M. Arnodin revient sur le ressenti des riverains lorsqu'un avion passe au-dessus de leur maison.

M. Milliat montre qu'il est très difficile d'estimer la hauteur d'un avion en mouvement.

M. Vassal aborde les perspectives de voir davantage d'avions électriques et à hydrogène.

M. Arnodin demande pourquoi nous ne voyons pas d'avions électriques.

M. Georgelin explique que la rentabilité est exigée sur 3 ans ce qui représente un investissement de 100 000€, somme impossible à réunir faute de subvention.

M. Vassal informe la commission qu'une étude d'équipement photovoltaïque sur les 11 000 m<sup>2</sup> de bâtiments et d'ombrières sur les parkings est prévue.

M. le président s'adresse à la DGAC sur la nécessaire révision du PEB depuis 2019 et demande à obtenir une perspective calendaire compte-tenu de la charge de travail.

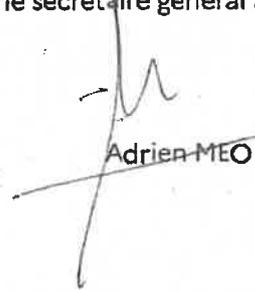
M. Rolland informe la commission que 15 PEB sont en cours et qu'il a bien noté la demande.

M. Arnodin souhaite savoir si la piste peut être allongée.

M. Vassal indique que la piste est au maximum de ses possibilités et ne pourra plus faire l'objet d'un allongement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 12h15.

La préfète,  
pour la préfète et par délégation,  
pour le secrétaire général absent  
le secrétaire général adjoint



Adrien MEO

